

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU 7 AVRIL 2016

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

**Nombre de conseillers en exercice : 45      Présents : 34      Votants : 39**

Présents : ARNAUD Alain, AUDIBERT Sylvie, AUTEFORT Jean François, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, GALINAT Henri, GAUTHIER Florence, GEOFFROID Vincent, GOURDON Patrick, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MATHIEU Laurent, MONTIEL Michel, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, RICHARD Serge remplacé par ARCHAMBEAU Guillaume, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude remplacé par GOULPIER Jean-Louis, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, TALET Michel, TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian.

Absents, Excusés : BAUDRY Josette, CARBONNIERE Jacques, FIEVET Annie, LABROUSSE Gérard, MARZIN Ludovic, PORTE Christian, RAYNAL GISSON Brigitte, REVOLTE Alain, ROUVES Christian, MERIENNE Jean-Jacques, MENUGE Céline.

Pouvoirs : MERIENNE Jean-Jacques à LAGARDE Philippe, FIEVET Annie à RIGAUDIE-TALBOT, REVOLTE Alain à PIQUES Maryvonne, ROUVES Christian à EYMERIT-FAGET Valérie, MARZIN Ludovic à MATHIEU Laurent.

Secrétaire de séance : Sylvie AUDIBERT

La séance débute à 20h44.

Philippe LAGARDE souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie la présence des élus de Limeuil. Il passe la parole à Florence GAUTHIER, Maire de Plazac.

Le Président soumet à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du 18 février 2016 qui est validé à l'unanimité.

Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : la modification de la liste des conseillers communautaires et la convention de contractualisation avec le Conseil Départemental pour le soutien aux initiatives culturelles concerté.

## **2016-25 Modification de la liste des conseillers communautaires**

Monsieur Le Président explique que Monsieur Claude Vilatte a démissionné de son mandat de Maire de Saint Amand de Coly, cette démission a été actée par Monsieur Le Préfet de la Dordogne le 23/02/2016. Monsieur Vincent Geoffroid a été élu Maire et Madame Valérie Gauthier, première adjointe.

Par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes daté du 4 avril 2016, Monsieur Claude Vilatte a démissionné de son poste de conseiller communautaire.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Prend acte de la démission de Monsieur Claude Vilatte de son poste de conseiller communautaire ;

Installe Monsieur Vincent Geoffroid en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Saint Amand de Coly ;

Précise que Madame Valérie Gauthier, seconde dans l'ordre du tableau, assurera la suppléance de Monsieur Geoffroid.

## **2016-26 Affectation du résultat 2015 Budget principal**

*Le Président informe qu'une réunion de la commission finances a eu lieu le 04 avril et qu'il a été décidé d'en prévoir une l'année prochaine plus tôt afin d'étudier les orientations budgétaires de la Communauté de Communes. Il précise que c'est un budget « prudent » où il n'y a pas eu d'augmentation de taxes. Il explique que le déficit d'investissement est lié à l'attente de subventions pour la Maison de l'Enfance, mais que celles provenant de l'Europe ne sont pas certaines.*

Le compte administratif de la communauté de communes Vallée de l'Homme de l'exercice 2015, fait ressortir un excédent de la section d'exploitation : 864 113.39 €

Monsieur Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

002 Excédent de fonctionnement reporté	200 000.00 €
--	--------------

1068 (section recettes d'investissement)	664 113.39 €
--	--------------

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 au budget primitif 2016 de la communauté de communes, comme suit :

002 Excédent de fonctionnement reporté	200 000.00 €
--	--------------

1068 (section recettes d'investissement)	664 113.39 €
--	--------------

## 2016-27 Taux des taxes fiscales 2016

Monsieur Le Président propose de ne pas faire évoluer la fiscalité en 2016 et d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation	5.25 %	
Taxe foncier bâti	7.84 %	
Taxe foncier non bâti	31.82 %	
C.F.E.	7.21	%
CF.E. de zone	23.85 %	

### Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe les taux des taxes fiscales comme suit pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation	5.25 %	
Taxe foncier bâti	7.84 %	
Taxe foncier non bâti	31.82 %	
C.F.E.	7.21	%
CF.E. de zone	23.85 %	

## 2016-28 Taux de TEOM 2016

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2016 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

### Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2016, comme suit

	TEOM	Bases	Produit attendu
SICTOM du Périgord Noir			
<b>Aubas</b>	12.10 %	517 907	62 667
<b>La Chapelle Aubareil</b>	16,29%	427 875	69 701
<b>Les Eyzies Zone 1</b>	19,98%	717 278	143 312
<b>Les Eyzies Zone 2</b>	9,99%	512 856	51 234
<b>Les Farges</b>	15,41%	222 019	34 213
<b>Fanlac</b>	14,36%	114 210	16 401
<b>Montignac</b>	14,64%	3 216 840	470 945
<b>Peyzac Le Moustier</b>	14,22%	203 974	29 005

<b>St Amand de Coly</b>	11,66%	360 987	42 091
<b>St Léon sur Vézère</b>	12,63%	528 577	66 759
<b>Sergeac</b>	10,25%	209 530	21 477
<b>Thonac</b>	12,90%	310 518	40 057
<b>Valojoux</b>	10,92%	287 425	31 387
<b>SYGED Bastides Forêt Bessède</b>			
<b>Bugue Zone verte</b>	13,44%	2 184 382	293 581
<b>Bugue Zone rouge</b>	11,67%	1 086 831	126 833
<b>Bugue Zone bleue</b>	10,50%	356 244	37 406
<b>Campagne</b>	10,50%	383 345	40 251
<b>Fleurac</b>	10,50%	335 636	35 242
<b>Journiac</b>	9,41%	406 304	38 233
<b>Manaurie</b>	9,41%	176 484	16 607
<b>Mauzens</b>	10,50%	310 232	32 574
<b>Plazac</b>	10,50%	685 499	71 977
<b>Rouffignac Zone rouge</b>	11,67%	454 235	53 009
<b>Rouffignac Zone bleue</b>	10,50%	1 073 044	112 670
<b>Saint Avit de Vialard</b>	9,41%	121 953	11 476
<b>Saint Chamassy</b>	10,50%	552 130	57 974
<b>Saint Cirq</b>	9,41%	146 518	13 787
<b>Saint Félix</b>	10,50%	203 459	21 363
<b>Savignac</b>	10,50%	171 203	17 976
<b>Tursac</b>	10,50%	444 479	46 670

Précise que les produits de la TEOM seront intégralement reversés au SICTOM du Périgord Noir et au SYGED Bastides Forêt Bessède.

## 2016-29 Subventions attribuées aux associations et autres personnes de droit privé

Monsieur Le Président explique que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission finances et au préalable par une commission constituée à cet effet.

Il cite les différentes demandes et présente les propositions d'attribution.

### Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Imputation	Libellé organisme	Montant alloué
6574	Cyclo Dordogne Perigord 24	500,00 €
6574	Leberou	1 500,00 €
6574	cine toile	1 300,00 €
6574	Brikabrak	10 000,00 €
6574	Les Thés au Printemps	1 500,00 €
6574	PIU DI VOCE	500,00 €
6574	Rapsodie danse singulière	1 000,00 €
6574	Le pied allez triez	2 000,00 €
6574	Musique aux origines (Syrinx)	1 000,00 €
6574	Marathon des forts	2 000,00 €
6574	Vélo silex	1 000,00 €
6574	Festival Origines	500,00 €
6574	Vol au dessus d'un nid de mammouths	1000,00 €
6558	Amicale laïque de Montignac	51 000,00 €
6558	Association Enfants des deux Rivières	55 000,00 €
6558	Ligue de l'Enseignement	12 000,00 €
6574	Maison de l'emploi	6 473,00 €
65548	Pays Périgord Noir	15 483,00 €
65548	Mission Locale du Périgord Noir	17 032,00 €

Philippe LAGARDE rappelle que les critères d'attribution de subventions sont les suivants : la dimension de l'évènement, l'impact des manifestations sur les communes du territoire et le lien des activités proposées avec les services à l'enfance. Il informe que suite à la réunion de la commission finances, il est prévu d'acheter du matériel de communication afin de mieux promouvoir l'image de la CCVH lors des évènements organisés sur le territoire.

### **2016-30 Vote du budget primitif 2016 – Budget Principal**

Monsieur le Président expose les grandes lignes du projet de budget primitif 2016 à l'assemblée présente puis commente les différentes lignes budgétaires.

Il précise que les conseillers communautaires ont reçu une note préparatoire présentant l'intégralité des propositions budgétaires.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Approuve le budget principal 2016 suivant :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6 593 539 €	6 593 539 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
3 440 599.49 €	3 440 599.49 €

*En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, certaines charges ont augmenté suite à l'ouverture de la Maison de l'Enfance et du service urbanisme, par exemple à cause de la location de nouveaux copieurs et d'un véhicule électrique. Le Président informe qu'il est désormais possible de récupérer la TVA pour les dépenses concernant l'entretien et la réparation des bâtiments publics, de la voirie et des chemins de randonnée. Les publications / affiches vont augmenter cette année à cause des publications liées au PLUI. Les dépenses d'assurances sont réparties différemment dans des comptes du nouveau plan comptable.*

*L'augmentation des charges de personnel est due à l'entrée de nouveau personnel au sein du service urbanisme, au personnel qui anime les Temps d'Activités Périscolaires et à la mise à disposition d'un nouvel agent à l'Office de Tourisme.*

*De nouveaux organismes et associations vont être subventionnés cette année : la Plateforme des Métiers à Sarlat, « Rapsodie », « Le pied allez triez », « Syrinx », « Marathon des forts », « Vélo silex », Festival « Origines », « Vol au dessus d'un Nid de Mammouths ». L'augmentation de participation pour les centres de loisirs du territoire est due à leur hausse de fréquentation. Par ailleurs, Philippe LAGARDE rappelle que le financement de l'école de musique s'effectue désormais tous les mois.*

*Pour les recettes de fonctionnement, les subventions viennent en majeure partie de la CAF / MSA / Conseil Départemental. Les recettes venant de la Communauté de Communes sont principalement liées aux redevances des prestations des services à l'enfance. Les revenus locatifs sont à la baisse car il n'y aura plus de locataires dans le bâtiment du futur siège administratif en 2016.*

*En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les frais d'étude / ZAE concernent le terrain du Chambon à Montignac, les documents d'urbanisme concernent la première tranche du PLUI et l'étude de faisabilité concerne le bras de contournement à Aubas.*

*L'achat d'un immeuble à Montignac en face du bâtiment administratif est inscrit au budget prévisionnel. Il serait loué à une association pour la création d'une « maison de producteurs » où les producteurs locaux vendraient leurs produits au rez de chaussée et éventuellement loué à l'étage. La création d'une maison de producteurs est envisagée car il est possible d'avoir 25% de subvention de la part de la Région et 25% de la part du Département uniquement si ce type de projet est porté par un EPCI.*

*Jean-Paul DUBOS intervient en disant qu'il existe déjà 12 boutiques de producteurs sur le Périgord Noir. Il y a déjà une boutique sur Montignac qui fonctionne bien, il avertit donc qu'il faut rester vigilant et ne pas mettre en péril les structures similaires déjà existantes.*

*Il s'étonne que ce projet soit inscrit au budget alors qu'il n'y a pas eu de concertation préalable. Il souhaite qu'un groupe de réflexion soit mobilisé et qu'il travaille en lien avec les acteurs professionnels du secteur.*

*Philippe LAGARDE informe que les travaux sur la passerelle du centre de loisirs d'Aubas consistent en une démolition de la passerelle car elle présente un danger. La reconstruction n'est cependant pas nécessaire.*

*Une hausse est prévue pour les travaux de voirie. Jean-Paul BOUET informe qu'en 2015 des travaux ont été réalisés à Saint Amand de Coly, Saint Chamassy et Aubas. La somme inscrite au budget permettra simplement de réaliser les travaux sur les voies préparées en 2015. Il rappelle que les budgets alloués ne sont pas suffisants pour réaliser les travaux qui seraient nécessaires sur l'ensemble des voies, des choix sont à prévoir.*

*L'achat d'un VTT électrique est prévu pour l'agent mis à disposition pour entretenir les chemins de randonnée.*

*Il est également prévu d'acheter des barnums légers pour l'organisation de manifestations au sein du territoire dans le cadre du schéma de mutualisation.*

*Les dépenses inscrites pour les travaux de l'espace Coworking à Montignac et de l'immeuble du siège administratif aux Eyzies correspondent aux travaux envisagés dans le cas où la CCVH est retenue dans le cadre de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », elles prévoient des surcoûts liés aux économies d'énergie. Cependant, l'ensemble des dépenses ne sont pas certaines car si ces projets sont éligibles la CCVH bénéficiera de 80% de subvention, sinon le programme de travaux sera revu à la baisse.*

*Les recettes d'investissement sont surtout liées à la création de la Maison de l'Enfance. Les subventions DETR pour l'immeuble des Eyzies et l'espace Coworking ont été attribuées.*

*Les différents emprunts sont dus essentiellement à l'attente de subventions, deux emprunts sont envisagés pour la part d'autofinancement sur le coworking et le siège administratif.*

*Nathalie MANET CARBONNIERE précise que les subventions du Conseil Départemental arriveront en deux fois, probablement en mai 2016 et après l'été.*

### **2016-31 Vote du budget primitif 2016 – Budget Annexe SPANC**

Monsieur DEZENCLOS, vice-président en charge du SPANC expose les grandes lignes du projet de budget primitif 2016 à l'assemblée présente puis commente les différentes lignes budgétaires.

Il précise que les conseillers communautaires ont reçu une note préparatoire présentant l'intégralité des propositions budgétaires.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Décide de maintenir l'excédent de fonctionnement 2015 (6 487.87) sur la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté 002)

Approuve le budget annexe du SPANC 2016 suivant :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
152 087.00	152 087.00
Investissement	
Dépenses	Recettes
53 218.12	53 218.12

*Gérard DEZENCLOS précise que les charges exceptionnelles proviennent du transfert de financements de l'Agence de l'Eau aux administrés. Il rappelle qu'il y avait des craintes d'avoir un déficit en fonctionnement dû aux changements au sein du personnel, mais il y a tout de même un petit excédent de fonctionnement.*

### **2016-32 Vote du budget primitif 2016 – Budget Annexe ZAE du Bareil**

Monsieur Le Président expose les grandes lignes du projet de budget primitif 2016 à l'assemblée présente puis commente les différentes lignes budgétaires.

Monsieur Le Président précise que les conseillers communautaires ont reçu une note préparatoire présentant l'intégralité des propositions budgétaires.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Approuve le budget annexe de la ZAE du Bareil 2016 suivant :



Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
43 127.52	43 127.52
Investissement	
Dépenses	Recettes
42 658.00	42 658.00

*Jean-Louis LACHEZE rappelle qu'il serait nécessaire de veiller à entretenir la ZAE, entretien du terrain disponible et du bassin de rétention d'eau. En outre, il convient de rappeler aux occupants qu'ils sont tenus d'entretenir leurs parcelles, cela est prévu dans le cahier des charges.*

### **2016-33 Création de deux postes d'adjoint d'animation 1<sup>ière</sup> classe à temps plein**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois d'adjoints d'animation 1<sup>ère</sup> classe en raison des avancements de grade pour l'année 2016 ;

Le Président propose à l'assemblée la création de 2 emplois d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 H 00 (Heures hebdomadaires).

Le tableau des effectifs sera modifié ce jour en conséquence.

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Décide la création de 2 emplois d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe permanents à temps complet à raison de 35 H 00 (Heures hebdomadaires) au tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

### **2016-34 Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h30)**

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU l'arrêté en date du 4 janvier 2016 du Président du CDG de la Dordogne portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent de la CCVH est lauréat du concours de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe et inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès à ce grade. Il propose donc de créer un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h30) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le profil de poste de l'agent et les besoins exprimés par la collectivité, sa compétence, sont en adéquation avec le grade proposé.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide la création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17h30) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**2016-35 Tableau des effectifs 2016**

Monsieur Le Président rappelle que le tableau des effectifs doit être mis à jour chaque année pour acter les modifications intervenues au cours de l'année précédente.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Valide le tableau des effectifs tel que présenté.

**2016-36 Avenant au contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne**

Monsieur Le Président rappelle qu'un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne a été signé en 2014 pour la période 2014/2017.

Compte tenu de l'ouverture de la crèche collective dans la Maison de l'Enfance de Montignac, un avenant est proposé par la CAF pour intégrer cette nouvelle structure dans la contractualisation.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse 2014/2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

*Il est précisé que la subvention attribuée sera de 15 000 € pour l'exercice 2015 et 37 000 € par an à partir de 2016.*

**2016-37 Cession d'un terrain à la commune de Montignac situé 3 avenue de Lascaux**

Dans le cadre des travaux de l'avenue de Lascaux réalisés par la commune de Montignac et afin de préserver la cohérence visuelle de cette voie, il est proposé de céder à la commune de Montignac à

titre gratuit une partie de la parcelle AS 361 d'une contenance de 45 m<sup>2</sup>. Cette parcelle correspond au trottoir à l'avant du bâtiment administratif situé 3 avenue de Lascaux.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu la délibération 201606006 de la commune de Montignac ;

Vu l'avis de France Domaine estimant la valeur de cette parcelle à 1500 € ;

Décide de céder à titre gratuit une partie de la parcelle cadastrée AS n°361 d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> située 3 avenue de Lascaux à Montignac.

Précise que cette parcelle sera intégrée dans le domaine public routier communal ;

Donne mandat à Monsieur Le Président pour engager les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision et notamment les formalités de cession foncière.

**2016-38 Acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle AR n°622 pour l'accès piéton à la maison de l'enfance à Montignac**

Afin de garantir un accès piéton à la Maison de l'Enfance depuis le bourg de Montignac, au lieu dit « Le Portail Rouge » la commune de Montignac a délibéré pour l'aliénation à titre gratuit au profit de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme d'une partie de la parcelle cadastrée AR n° 622.

Cette parcelle cédée à la communauté de communes servira d'accès piéton à la Maison de l'Enfance depuis le bourg de Montignac.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu la délibération 201605005 de la commune de Montignac

Vu l'avis de France Domaine estimant la valeur de cette parcelle à 500 € ;

Décide d'acquérir à titre gratuit une partie de la parcelle cadastrée AR n°622 d'une superficie de 35 m<sup>2</sup> située « Le Portail Rouge » à Montignac (nouveau numéro AS n°769).

Donne mandat à Monsieur Le Président pour engager les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision et notamment les formalités d'acquisition foncière.

**2016-39 Contractualisation avec le Conseil Départemental pour le soutien aux initiatives culturelles concerté**

Une convention est proposée entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de la politique culturelle pour le soutien aux initiatives culturelles concerté.

Il s'agit d'une contractualisation visant à soutenir les associations culturelles qui agissent sur le territoire intercommunal : le Conseil Départemental attribuera à la Communauté de Communes une enveloppe financière qui sera redistribuée aux associations culturelles identifiées dans le cadre de la convention établie en concertation entre les deux collectivités.

## **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental pour le Soutien aux initiatives culturelles concerté ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget en fonctionnement en recettes et en dépenses.

*Nathalie MANET CARBONNIERE explique que jusque là les associations « Art et Culture en Pays Bugois » et « CEPSM » jouaient le rôle d'interlocuteur entre le Conseil Départemental et les associations. L'intérêt de la convention proposée est que la Communauté de Communes devienne un interlocuteur centralisé pour les associations du territoire ayant une action culturelle. Cela permet également d'avoir une action concertée avec le Conseil Départemental afin d'aider notamment les petites associations et ainsi améliorer l'offre culturelle du territoire.*

## **Questions diverses**

*Philippe LAGARDE informe l'assemblée qu'un cabinet avait précédemment étudié la masse salariale de la Communauté de Communes afin d'envisager des économies. Cette étude a été concluante, elle a permis de réaliser des économies sur les charges liés aux contrats saisonniers, la CCVH et les agents concernés y ont gagné*

*Nathalie MANET CARBONNIERE informe d'une démarche émanant du Conseil Départemental afin de valoriser les productions du territoire.*

*Elle précise qu'une réunion à ce sujet a été faite avec Mangeons 24, des élus, le personnel des cantines et les présidents des SIVOS. Une autre réunion est prévue le 18 avril à 18h à Rouffignac avec les mêmes participants et la possibilité de faire venir des producteurs susceptibles d'être intéressés.*

*Valérie EYMERY FAGET ajoute que cette démarche devrait surtout concerner la restauration collective.*

*Jean MONTORIOL donne l'exemple de l'EHPAD du Bugue où 80% des produits viennent de producteurs locaux.*

*Joël CARBONNIERE indique qu'il y a un manque de production de légumes sur le territoire, il serait donc souhaitable de privilégier ces producteurs tout en étant vigilant par rapport aux recommandations Grand Site, notamment sur l'utilisation de serres. De plus, il faut être prudent avec la notion de producteurs locaux, car selon lui beaucoup de revendeurs se disent producteurs, or les producteurs sont ceux qui produisent eux-mêmes leur marchandise.*

*Ardéoin BOUCHEKIF informe à l'assemblée que toutes les collectivités doivent évaluer les risques professionnels des agents par la réalisation d'un Document Unique qui recense tous les dangers possibles par filière. Le Document Unique de la CCVH est en cours de réalisation avec l'aide du centre de gestion. Pour les communes n'ayant pas à ce jour réalisé ce document obligatoire, elles peuvent être associées à la démarche et obtenir l'accompagnement des services du centre de gestion.*

*Laurent MATHIEU précise qu'il s'agit d'un tableau d'évaluation qui indique notamment la fréquence du risque d'accident et sa gravité.*

*Christian TEILLAC ajoute qu'il est nécessaire de rendre le Document Unique vivant en le mettant à jour régulièrement. Tous les agents doivent en avoir connaissance. Par ailleurs, si une collectivité n'a pas*

*de Document Unique il peut y avoir des circonstances aggravantes pour l'employeur si un accident se produit.*

*Philippe LAGARDE rappelle la diffusion du journal intercommunal « Empreintes » 2016 dont la mise en page a été renouvelée.*

*La séance s'est terminée à 23h00.*